

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022- 11/2/6 DOSSIER N°5462	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
LECTURE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-11/2/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder la subvention suivante :

- Au titre de l'aide aux manifestations autour du livre et des arts du récit :

Demandeur	Description du projet	Coût de l'opération	Aide sollicitée
Commune de Bonnat	La Médiathèque Mille pages de Bonnat souhaite organiser un spectacle autour du livre et du conte à destination des enfants des écoles, en décembre 2022, avec l'intervention de la Compagnie Les Obstinés	820 €	205 € (25% du budget)
TOTAL			205 €

- autorise la Présidente à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget Départemental, Chapitre 933.13 Article 6573412.

Mme Hélène PILAT, élue de la commune de Bonnat ne prend pas part au vote

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET